nanciers ; qu'il avait accaparé les affaires bancaires de presque toutes les grandes voies ferrées, ainsi que celles des canaux d'Orange, qu'il se livrait à des opérations de Bourse, qu'il concentrait entre ses mains les institutions d'émission, les syndicats de garantie, etc.

Les archives des mairies

UN ARRÊT DU CONSEIL D'ETAT

Paris, 1er mars. — L'arrêt que vient de rendre le Conseil d'Etat donne de très utiles indications en ce qui concerne la communication des archives municipales.

Il résume les dispositions de l'article 97 de la loi du 7 messidor an II et de l'avis du Conseil d'Etat des 4-18 août 1807 approuvé par l'empereur et inséré au « Bulletin des lois » que tout citoyen a le droit de réclamer des « expéditions authentiques des décisions des autorités administratives de municipalités », conservées dans les dépôts des archives municipales.

Le Conseil d'Etat vient de déclarer que les délibérations des conseils municipaux ainsi que les rapports présentés en séances publiques par les commissions municipales doivent être rangés au nombre de ces décisions.

L'arrêt porte par conséquent qu'un maire excède ses pouvoirs en refusant de délivrer à un citoyen des copies authentiques d'une délibération du conseil municipal et d'un rapport d'une commission municipale qui avait été chargée d'examiner l'état de l'église.

DANS LA RÉGION

Société Républicaine des Conférences Populaires

AUJOURD'HUI DIMANCHE 2 MARS 1913

CANCHY. — Salle de M. Robaut, maire de Canchy, à 2 heures de l'après-midi, par **M. François Demeubourg**, instituteur à Roubaix, officier d'académie, sur « Pourquoi nous sommes républicains ».

HONNECOURT. — Salle de la Mairie, à 3 heures du soir, par **M. Fréalle**, instituteur à Denain, sur « L'éducation sociale ».

AUBERS (hameau de la Russie). — Salle Degorre, « Au Chant des Oiseaux », à 6 heures 1/2 du soir, par **M. Lees**, juge de paix à Douai, sur « Les bienfaits de la République ».

CARNIÈRES. — Salle de la Mairie, à 5 heures du soir, par **M. A. Béthéma**, instituteur à Aniche, sur « L'Ecole laïque et les bienfaits de l'instruction ».

BAPAUME. — Salle des fêtes de la Caisse d'épargne, à 3 heures du soir, par **M. Charles Valentin**, avocat à Dunkerque, sur « La Devise républicaine ».

ANNEZIN. — Salle de la Mairie, à 3 heures 1/2 du soir, par **M. le docteur Marcel Carrot**, licencié ès sciences naturelles, sur « La Défense de l'Ecole laïque ».

On demande des Juges

La quatrième Chambre de la Cour de Douai

La campagne que nous avons menée pour en faveur de la création d'une de chambre à la Cour d'appel de Douai, indispensable au fonctionnement normal de la justice, a fait beaucoup parler. La presse a généralement examiné avec sérieux un projet qui s'impose comme la seule solution pratique à une situation de jour en jour plus intolérable.

Les documents que nous avons publiés sur cette importante question montrent un surplus, l'intention nettement arrêtée des représentants de la région, des compagnies judiciaires, des organisations diverses intéressées, d'apporter leur contribution à l'action commune, de participer à un mouvement d'opinion si légitime, et dont le succès apparaît aujourd'hui comme certain.

Du côté parlementaire, M. Hayez, sénateur de Douai, a pris l'initiative d'une consultation de ses collègues aux deux Chambres, du Nord et du Pas-de-Calais, cependant que le citoyen Saint-Venant, conseiller général et secrétaire de la Bourse du Travail de Lille, en une circulaire documentée, visant spécialement les retards apportés aux jugements des accidents du travail, lançait un appel aux syndicats ouvriers de la région.

LES CHAMBRES DE COMMERCE

La Chambre de Commerce de Douai, à son tour, vient de prendre une importante délibération, dont voici le texte — dont nous regrettons de ne pas avoir eu communication régulière : est-ce simple malentendu ?

« Dans sa séance du jeudi 26 février 1913, tenue sous la présidence de M. Wauthy, président, la Chambre de Commerce de Douai s'est occupée du projet de création d'une nouvelle Chambre à la Cour d'appel de Douai.

» Le président donne communication à la Chambre d'une lettre de M. le Sénateur Hayez qui prie la Chambre de Commerce de Douai de prendre une délibération demandant la création d'une nouvelle Chambre à la Cour d'appel de Douai.

» M. le Sénateur Hayez demande que la Chambre communique cette délibération aux Chambres voisines, en les invitant à envoyer chacune un délégué lorsqu'une démarche sera faite à la Chancellerie.

» M. le président donne ensuite lecture des articles parus à ce sujet dans la Presse de la région, et, par la statistique annuelle des causes, indique le nombre considérable de celles qui n'ont pas reçu solution en fin d'année.

» Après discussion et à l'unanimité, la Chambre de Commerce de Douai, préoccupée à juste titre du préjudice causé aux commerçants et industriels de la région par suite de la lenteur avec laquelle les affaires sont solutionnées à la Cour d'appel de Douai ;

» Considérant qu'un délai de huit à dix mois au moins est nécessaire pour terminer un litige ;

» Que le nombre des affaires restant à expédier au mois de janvier 1913 étant d'environ 500, alors que celui des causes inscrites a été de 1200 en 1912, et celui des affaires jugées de 700, il faut envisager pour 1914 un report beaucoup plus considérable, et par conséquent des délais encore plus longs ;

» Que si l'on compare du reste le nombre d'audiences et la population toujours croissante du ressort avec ceux des autres Cours telles que Paris, Lyon, Aix, Bordeaux, Dijon, Rouen, Toulouse, Montpellier, on voit que la Cour de Douai est de beaucoup la moins favorisée, et qu'elle est dans l'impossibilité matérielle de suffire à l'expédition normale des affaires, alors cependant que sa population se compose surtout d'industriels et de commerçants qui ont le plus grand intérêt à voir solutionner rapidement leurs procès ;

» Qu'il importe de prendre dès maintenant toutes mesures nécessaires pour remédier à une situation qui ne peut de prolonger ;

» Que la création d'une quatrième Chambre s'impose donc, et sera une solution à peine suffisante, étant donné le nombre des affaires en souffrance.

» La Chambre décide en conséquence de transmettre la présente délibération à M. le Ministre du Commerce en lui demandant d'attirer la bienveillante attention de M. le Ministre de la Justice sur la nécessité de provoquer l'inscription au prochain budget des crédits nécessaires à la création d'une quatrième Chambre à la Cour d'appel de Douai.

» La Chambre décide en outre que la présente délibération sera transmise aux Chambres de Commerce du ressort de la Cour d'appel de Douai en les invitant à envoyer un délégué lorsqu'une démarche sera faite à la Chancellerie ».

UN TRIBUNAL QUI NE CHOME PAS

Un grand journal parisien, en fin de l'année dernière, consacrait plusieurs articles au tribunal de la Seine. Comme nous l'avons fait pour la cour de Douai, il démontrait, par les dernières statistiques, « l'accumulation sans cesse progressive des affaires » et surtout la « déconcertante progression » des accidents du travail, et aussi le « surcroît d'efforts que les magistrats ont dû s'imposer ».

Notre confrère concluait ainsi :

« IL FAUT PLUS DE JUGES. — En somme, nos juges civils ont une tâche colossale à remplir ; celle des juges correctionnels ne l'est pas moins.

» Il y a dans ces relevés matière à réflexion pour nos parlementaires. Entreront-ils par se rendre compte de la gravité de la situation ? Se féliciteront-ils si, personnellement engagés dans une instance, ils se voyaient mesurer avec avarice, comme c'est nécessaire à Paris, le temps qu'ils estimeraient devoir consacrer à l'exposé de leur demande et les moyens dont ils en font dépendre le succès ? La façon la meilleure de juger une situation, c'est de se l'assimiler. Il faut que la commission du budget donne au tribunal de la Seine des juges en nombre suffisant ».

La même argumentation, et plus forte encore, plaide en faveur de l'augmentation des magistrats de la Cour de Douai.

La réforme préconisée est, nous avons pu l'affirmer, à la veille d'être réalisée : la commission du budget, si elle est sensible aux doléances des judiciables de Paris, ne pourra moins faire que de s'intéresser d'abord à celles d'une « province » qui ne peut se contenter du coûteux privilège de fournir des ressources au trésor national sans compensations.

Olivier DEGUISE.

A Wattrelos

Un ivrogne fait usage d'un revolver

IL TIRE SUR SA FEMME ET SUR DES PERSONNES QUI VOULAIENT L'ARRETER. — PERSONNE N'EST BLESSE.

Charles Soète, 58 ans, homme de peine à Wattrelos, hameau de la Martinoire, faisait une « nouvaine ». Elle ne consistait pas en exercices pieux, du culte de Jéhovah, mais s'adressait à Bacchus. Charles Soète depuis huit jours sacrifiait au dieu des buveurs. Vendredi matin, cependant, Charles Soète souffla un peu. Puis, jugeant qu'il valait mieux travailler, lorsqu'il quitta son habitation, il dirigea ses pas vers le labeur. Or, en route, cette bonne résolution tomba et la gorge sèche il entra dans le premier estaminet venu. Mais sa femme veillait. Elle rejoignit l'incorrigible buveur derrière une canette de bière, et lui dit son mait.

Déjà Soète était éméché. Il se trouva offensé par les reproches de sa moitié. Consentant toutefois à sortir du cabaret et à rentrer à la maison, il nourrit durant ce trajet de noirs projets. C'est alors que sortant un revolver de sa poche, il tira par deux fois sur Mme Soète, qui ne reçut heureusement aucun projectile.

M. Théophile Tack, ouvrier agricole, s'interposa. Soèt lui dépêcha une balle de son révolver qui ne l'atteignit pas.

Des cantonniers qui travaillaient non loin de là, accoururent. Ils furent menacés du révolver. Enfin, le garde Tonneau put arrêter l'ivrogne dangereux et le conduisit au violon. Sur le trajet, la foule voulut faire un mauvais parti au nommé Soète, qui interrogé par le commissaire de police, déclara avoir tiré en l'air. Des témoins ne confirment pas les révélations.

A Sin-le-Noble

L'assassinat de la rentière

L'ASSASSIN PRESUMÉ EST EN FUITE. — IL EST ACCOMPAGNÉ D'UN AMI QU'ON CROIT ÊTRE SON COMPLICE. — LA POLICE MOBILE EST SUR LEURS TRACES. — UNE DOUBLE ARRESTATION SERAIT IMMINENTE.

Nous disions hier que la police mobile était partie pour le Hâvre où s'était réfugié Adolphe Vandroth, l'assassin présumé de Mlle Alles.

A Sin-le-Noble, cette nouvelle avait produit une vive émotion et la population attendait avec impatience l'arrestation de celui qui est ici couramment désigné comme le meurtrier de la rentière.

Mais Vandroth n'est pas encore entre les mains de la police.

Il a appris par les journaux havrais l'arrivée de la police mobile et peu soucieux de fournir des explications aux inspecteurs, il a pris la fuite au moment où il allait être arrêté.

Vandroth est parti pour Paris

SON COMPLICE L'ACCOMPAGNE

Adolphe Vandroth, qui décidément a de l'argent — dont il ne pourrait peut-être indiquer la provenance, a pris le train pour Paris, en compagnie d'un de ses anciens amis, Marcel Petit, âgé de 18 ans, qui est fort soupçonné d'être son complice.

Voici quelques mois, Petit fut condamné par le tribunal correctionnel de Douai en même temps que Vandroth, pour un cambriolage commis à Sin-le-Noble, chez les époux Lamour.

Les deux intéressants sujets avaient pris toutes leurs précautions pour n'être pas surpris, et aussi pour se défendre. Ils s'étaient munis de matraques, fort utiles pour assommer les gêneurs qui seraient pu survenir.

Peu de temps après sa condamnation, Petit avait logé bon de quitter Sin-le-Noble où il était trop avantageusement connu. Il était allé demeurer à Salins, dans l'arrondissement de Saint-Denis (Seine).

Or quelques jours avant l'assassinat de Mlle Alles il fut revu à Sin-le-Noble en compagnie de Vandroth.

Un charretier, M. Vandenerucle, l'aperçut le 15 février, causant avec animation à son ami. Il est donc fort possible que ces deux hommes « capables de tout » comme on dit à Sin-le-Noble, se soient entendus pour faire « un coup » chez la rentière.

IL Y AURAIT BIEN DEUX ASSASSINS

La police mobile, au cours de ces deux dernières journées, s'est occupée d'établir l'emploi du temps de Petit et de Vandroth. Elle a pu y parvenir et a réuni contre eux un faisceau de présomptions accablantes.

Elle put en outre recueillir un témoignage extrêmement important. Une personne — qui désire taire son nom jusqu'à nouvel ordre — a vu deux hommes quitter la maison de Mlle Alles, à l'heure où le crime fut commis, et prendre un sentier situé en face de la maison de la rentière. Le signalement qu'elle a donné d'eux correspond en tous points à celui de Petit et de Vandroth.

D'autre part, Vandroth a été aperçu le 17 février, alors qu'il rôdait rue de la Mairie, près de chez Mlle Alles.

LE MONTANT DU VOL

On avait d'abord cru que le montant du vol était peu important. « Une vingtaine de francs au plus », croyait-on. Mais la brigade mobile a pu établir que les assassins avaient emporté une somme beaucoup plus importante qu'on ne le pensait. Mlle Alles a touché en effet, quelques jours avant sa mort, un certain nombre de fermages, sans l'intermédiaire du notaire. Cette somme qui pourrait s'élever à quatre ou cinq cents francs devait se trouver probablement dans un portemonnaie que possédait la rentière et qui n'a pas été retrouvé.

Il aurait donc été facile aux assassins de prendre le train pour le Havre, puis pour Paris.

UN ALIBI DE VANDROTH

Dans les témoignages qui ont été apportés on relève cependant certaines contradictions. C'est ainsi que M. Couvé a déclaré qu'il croyait avoir vu Vandroth, seul, le 17 février à midi et demi, près des Forges Arbel. Un employé de la gare dit qu'il l'a vu prendre le train d'Arras à 1 h. 20.

Il va de soi que si ces renseignements étaient exacts, ni Vandroth ni Petit ne pourraient être les auteurs du crime. Mais la police mobile croit que ces témoins se trompent d'heure ou même de date.

LA MERE DE VANDROTH EST INQUIETE

Mme Vandroth, mère de l'assassin présumé manifeste la plus vive inquiétude.

La pauvre femme ne peut en effet cacher que son fils pourrait fort bien être le coupable, mais bien entendu jusqu'au dernier moment elle espèrera qu'il ne l'est pas.

« Il avait une si mauvaise réputation dit-elle, qu'il devait bien sûr être soupçonné, d'autant plus que son départ devait paraître suspect. Mais s'il avait mauvaise tête, il n'avait pas mauvais cœur, et je ne puis croire qu'il ait tué quelqu'un... Il aurait pu être entraîné à voler, mais il ne peut avoir commis un assassinat. »

Et la pauvre mère vit des heures d'angoisse...

QUI A ENVOYE LA LETTRE ANONYME

Nous avons dit voici quelque temps que M. Desmettre commissaire de la brigade mobile avait reçu une lettre anonyme venant de Lens dans laquelle on donnait un signalement précis et d'ailleurs fantaisiste de l'assassin. Cette lettre était signée L. L. Le signataire qui se disait voyageur de commerce demandait à la police de lui fixer un rendez-vous en écrivant à Lens, poste restante.

M. Desmettre répondit à son correspondant inconnu, mais celui-ci se garda bien de venir retirer la réponse.

On se demande aujourd'hui si cette lettre n'a pas été écrite par Vandroth ou Petit désireux de détourner les soupçons. L'écriture de la lettre ressemble fort, en effet à celle de la carte postale adressée du Havre, à sa mère, par Vandroth.

UNE SERIE DE CAMBRIOLAGES IMPUNIS

Au mois de septembre dernier de nombreux cambriolages furent commis dans la région de Sin-le-Noble et on ne put jamais en découvrir les auteurs.

Dans la nuit du 2 au 3 septembre, deux bandits qu'on ne put retrouver, s'introduisaient, revolver au poing, chez M. Bocquet de Courchelettes et y commettaient un vol assez important.

D'autres cambriolages audacieux furent commis chez M. Cambray, cabaretier route d'Arras à Douai, chez M. Houzeau, épicier à Dechy et chez un boucher le Sin-le-Noble.

Vandroth fut soupçonné à l'époque mais on ne put établir contre lui des charges suffisantes.

Ces affaires durent être classées, mais on assure que M. Corteux, juge d'instruction, serait disposé à les reprendre lorsque Vandroth aura été retrouvé.

A Raismes

ÉCRASÉ ENTRE DEUX PONTS

Le contremaître Herman Lambert, 43 ans originaire de Liège, était occupé à la réparation d'un pont roulant à l'atelier des machines outils aux établissements franco-belge à Raismes.

Le conducteur d'un autre pont situé sur une voie latérale mit en marche. Il n'avait pas vu Herman. Le malheureux, pris entre les deux ponts, ne put se retirer à temps. Il eut le bassin fracturé.

Dégagé aussitôt par ses camarades, le blessé fut transporté à l'infirmerie de l'établissement. M. le docteur Pruvost vint lui donner des soins.

Mais quelques heures plus tard, Herman expirait.

A Douchy

La mort du cabaretier Hottelart

LE MEDECIN LEGISTE CONCLUT A UNE MORT NATURELLE

DESCENTE DU PARQUET

Nous avons dit hier les bruits qui circulaient dans la population de Douchy à propos de la mort d'Hubert Hottelart, ustilier, et cabaretier rue du Marais à Douchy.

On sait que certains accusaient des membres de la famille de celui-ci de s'être livrés sur sa personne à des violences telles qu'elles auraient entraîné la mort.

Le Parquet de Valenciennes décida de se rendre sur les lieux afin de procéder à une enquête.

Samedi, à quatre heures du soir, M. Rousseau, substitut du procureur de la République ; M. Vermullien, juge d'instruction, accompagnés de M. de Lauwereyns, médecin légiste, et de M. Golchor, commis greffier, arrivaient en automobile à Douchy.

De nombreux curieux stationnaient en face de la maison Hottelart.

M. Vermullien procéda à différents interrogatoires et notamment à ceux de Mme Hottelart mère et de son fils, Albert Hottelart.

Ceux-ci nièrent énergiquement s'être livré sur Hubert Hottelart à des brutalités. Ils ont déclaré que dimanche, vers six heures du soir, une querelle s'était en effet élevée entre Hottelart et sa femme. Le cabaretier entra dans une violente colère et voulut frapper sa femme. Albert Hottelart intervint pour défendre sa mère. Il dut pour maîtriser son père lui lancer quelques coups de poing.

Albert Hottelart a été ensuite confronté avec une voisine, Mme Marie Deliège, cabaretière. Albert et sa soeur s'étaient, comme on le sait, rendus chez leur voisine quelques instants après la discussion.

L'AUTOPSIE

Tandis que le magistrat instructeur procédait à cette enquête, le médecin légiste pratiqua l'autopsie du cadavre d'Hottelart, qui avait été transporté dans la salle de l'estaminet.

M. le docteur de Lauwereyns a relevé des ecchymoses sur différentes parties du corps, notamment au-dessus de l'œil gauche, à la clavicule et à la main gauche. Mais il estime que ces blessures légères ne purent déterminer la mort.

Il pense que la péritonite a été provoquée par une hernie.

On peut donc conclure que le décès est dû à une cause naturelle.

Le permis d'inhumer ayant été délivré, les obsèques d'Hottelart eurent lieu peu après.

Les membres du Parquet sont rentrés à Valenciennes vers six heures du soir.

Nous croyons savoir que certains membres de la famille Hottelart seront poursuivis pour violences devant le tribunal correctionnel.

A Bertincourt

Deux hommes électrocutés

Vendredi, deux ouvriers terrassiers, MM. Ch. Boulen, 44 ans, demeurant à Vélu, et Edouard Duflos, 19 ans, à Beaumetz-lez-Cambrai, travaillaient au Canal du Nord. Soudain ils frappèrent sur un câble électrique et tombèrent foudroyés.

Le docteur P. Verdière de Bertincourt fut appelé aussitôt. Il ne put que constater la mort qui avait été instantanée.

Dernière Heure

La Conquête de l'Air

Une chute de 500 mètres

EFFROYABLE MORT D'UN OFFICIER AVIATEUR DEVANT LA COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE

Une panne de moteur. — Une masse traverse l'air et s'écrase sur le sol. — On ramasse un cadavre en bouillie

Bourges, 1er mars. — Le lieutenant Porthos, de l'infanterie coloniale, détaché à l'école militaire d'aviation du camp d'Avor, a fait cet après-midi une terrible chute et s'est tué sur le coup.

C'est au cours d'un vol qu'il effectuait devant les membres de la commission d'enquête parlementaire, MM. Clémenceau, Bénazet et Cochery, que le malheureux aviateur a trouvé la mort.

Le lieutenant Porthos avait fait sortir son monoplan vers une heure et demie. Son départ s'effectuait normalement et l'aviateur prit rapidement de la hauteur, se dirigeant vers Savigny-en-Septaine, à une dizaine de kilomètres du camp.

L'appareil se trouvait à une hauteur de cinq cents mètres environ, lorsque l'hélice, par suite d'une panne de moteur, s'arrêta.

Les témoins de l'accident virent alors le monoplan tomber lourdement.

Quand on arriva au secours de l'aviateur, le malheureux gisait affreusement écrasé au milieu des débris de son appareil.

Le corps a été ramené au camp. Le lieutenant Porthos n'était à Avor que depuis un mois.

Perdus dans la nuit

TROIS OFFICIERS, A BORD D'UN DIRIGEABLE, ATTERRISSENT DANS LA NUIT AU MILIEU D'UN BOIS

Auxerre, 1er mars. — Un aérostat militaire, monté par trois lieutenants appartenant au 7e, 12e et [illegible] régiments d'artillerie, a été qui était parti de Saint-Cloud, a été surpris par une rafale de grêle et a atterri dans le bois de Ginolles, en pleine nuit.

Les officiers ont erré pendant trois heures dans le bois, avant d'apercevoir la lumière du disque de la voie ferrée de Vourcenay, qui guida leur marche vers ce village où ils purent se réconforter.

Le jour venu, ils allèrent avec leur aide reprendre leur appareil et partirent pour Versailles.

Pour la Légion d'Honneur

Paris, 1er mars. — Sont inscrits au tableau de concours 1913 pour la Légion d'honneur :

Infanterie

Pour le grade d'officier :

MM. de Biols de Fonclare, colonel au 127e régiment d'infanterie ; Bourquin, lieutenant-colonel breveté au 33e d'infanterie ; Fourmont, chef de bataillon au 145e.

Pour le grade de chevalier :

MM. Jezekelou, capitaine au 145e ; Delerue, capitaine au 1er ; Brouet, capitaine au 8e ; Cordonnier, capitaine au 33e ; Retourpard, capitaine au 8e ; Eltret, capitaine au 2e ; Lallement, capitaine au 43e ; Brizec, capitaine au 84e ; Eliet, capitaine au 110e ; Jourdeuil, capitaine au 8e ; Pargues, capitaine au 16e bataillon de chasseurs ; Vesque, capitaine au 43e d'infanterie ; Orth, capitaine au 110e ; Conrad, capitaine au 145e ; Bourier, capitaine au 1er ; Milleecamps, capitaine au 127e ; Wisock, chef de musique de 1re classe au 8e ; Lansac, capitaine au 110e.

Cavalerie

Pour le grade d'officier :

M. Compagnon, chef d'escadron au 21e dragons.

Pour le grade de chevalier :

MM. de Villersdelaye, capitaine au 21e dragons ; Lebon, capitaine au 6e chasseurs.

Génie

Pour le grade d'officier :

MM. Erard, colonel directeur du génie à Maubeuge ; Bayel, colonel directeur du génie à Lille.

Pour le grade de chevalier :

MM. Dufour, capitaine au 3e génie ; Jeanpuis, officier d'administration de 1re classe du génie à Arras.

Train des Equipages

Pour le grade de chevalier :

M. Fontaine, capitaine au 1er escadron.

Gendarmerie

Pour le grade de chevalier :

M. Bonnel, adjudant, premier secrétaire du trésorier de la 1re légion.

Service de l'Intendance

Pour le grade de chevalier :

M. Notté, officier d'administration de 1re classe au 1er corps d'armée.

Pour le grade de chevalier :

MM. Guéraulit, capitaine au 4e régiment ; Castaing, capitaine breveté au 41e régiment ; Lambert, officier d'administration de 1re classe au parc d'artillerie de Lille ; Houlton, officier d'administration de 1re classe, état-major de l'artillerie du 1er corps d'armée.

Promotions militaires

M. Cornu, chef de bataillon au 3e régiment de tirailleurs est promu au grade de lieutenant-colonel et affecté au 81e d'infanterie.

M. Brindejonc, capitaine au 41e régiment d'infanterie est promu au grade de chef de bataillon et affecté au 8e d'infanterie.

Parricide et cannibale

UN HERMAPHRODITE, APRES AVOIR ASSOMMÉ SA MERE, TENTE DE LUI DÉVORER L'OREILLE

Bordeaux, 1er mars. — A Ambès, un désaxé qualifié, Jean-Jules Aureceau, 30 ans, a assommé à coups de sabot sa mère, âgée de 79 ans, avec laquelle il habitait un pauvre logement à la charge de la commune.

Jean-Jules, qui est hermaphrodite, est d'une force peu commune. Il passe pour être d'une grande méchanceté.

C'est après s'être enivré avec sa mère qu'il l'a assommée.

Il lui a ensuite arraché l'oreille droite et a tenté de la dévorer ; puis il l'a jetée dans le foyer de la cheminée.

Quand le crime a été découvert, le parricide pleurait auprès du corps de sa victime.

Aureceau va être interné à l'asile des aliénés de Cadillac.

Le service de 3 ans

Limoges, 1er mars. — La « France Militaire » publie des chiffres relatifs aux résultats que fournirait le service de trois ans sans dispense, tel qu'il va être discuté au Conseil des Ministres.

Il donnerait de 550 à 600.000 hommes.

La dépense à prévoir serait de cinquante millions de première mise et environ cent millions d'accroissement de dépenses annuelles.

Toutefois, en présentant les chiffres ci-dessus, le ministre de la Guerre aura réservé la question des casernements, qui fera l'objet d'un examen ultérieur.

Le mardi 4 mars, à 11 heures, le Conseil supérieur de la Guerre sera réuni à l'Elysée sous la présidence de M. Poincaré.

A cette séance seront convoquées les personnalités qui peuvent être entendues à titre consultatif.

Carpentier bat le nègre Cyclone Smith

Nice, 1er mars. — Le match de boxe qui s'est disputé cet après-midi à quatre heures entre Carpentier et le nègre Cyclone Smith s'est terminé par la facile victoire du champion d'Europe.

Dès le premier round, l'inégalité de force entre les deux hommes est nettement apparue, et, malgré les louables efforts qu'a faits Smith, il n'a pu résister à son rival.

Celui-ci n'a eu aucune peine à le dominer ; au 3e round, Smith a été mis knock-out par un direct du droit.

A l'Elysée

Paris, 1er mars. — Le président de la République et Mme Poincaré ont offert ce soir un dîner en l'honneur des ambassadeurs, ministres et chefs de mission accrédités en France.

Assistaient à ce dîner, outre les membres du corps diplomatique, le président du Conseil et les ministres, un grand nombre de sénateurs et de députés et de hautes notabilités.

Ce dîner a été suivi d'une réception.

M. POINCARE REÇOIT L'ORDRE DE LEOPOLD

Paris, 1er mars. — Le ministre de Belgique s'est rendu à l'Elysée aujourd'hui pour remettre au président de la République, avec une lettre autographe du roi des Belges, la grand-croix de l'ordre de Léopold.

Le baton Guillaume a été reçu avec le cérémonial accoutumé.

Les honneurs militaires lui ont été rendus par la garde du palais.

FEUILLETON DU 2 MARS. — N. 20

LA BLONDE AIMÉE

par Léon SAZIE

DEUXIEME PARTIE

L'engrenage de la vie

Il fallait que le Gibo rapportât de quoi contenter son frère, sans quoi le Pegri rouait de coups le malheureux infirme, assurant que, peut-être, ça ferait rentrer sa bosse. Plaisanterie qui ne manquait jamais de faire rire aux éclats la Gorgona, la mère.

La Gorgona de qui son fils aîné tenait tous ses vices, était, à l'extrême, mendiante, voleuse, ivrogne. Après les coups du Pegri, le pauvre Gibo recevait ceux de sa mère, quand ce qu'il récoltait ne paraissait pas suffisant aux deux ivrognes.

Voilà la famille de l'ami de la petite Lily. Santuccia avait donc raison, grandement raison de s'effaroucher, de dire à Alice Nielson que c'était un tort que de laisser ce fils de vauriens pénétrer ainsi dans la maison.

— Vous verrez, signora... Vous verrez que les autres finiront par venir aussi, disait-elle. Nous ne pourrons plus vivre ici tranquilles.

Cependant, Alice Nielson, très confiante, nous le savons, plus portée à croire au bien qu'à redouter le mal, s'était sentie prise de compassion pour ce déshérité, ce malchanceux.

Il apparut en loques, elle le fit habiller, chausser. Ces effets furent, à la vérité, bien vite déchirés, gâchés par les courses qu'il devait faire le miséreux. Mais qu'importait à Lily. Gibo devint son ami. Elle ne regardait pas si ses vêtements étaient troués ou bizarrement rapiécés avec des morceaux de toutes couleurs.

Lily n'avait pas de petite amie, de camarade, sa mère refusait obstinément de voir personne, d'entrer en relations avec des voisins, se cantonnait dans cette villa Floresca, d'ailleurs fort jolie et suffisamment spacieuse. Lily, donc, pour jouer, n'avait que Gibo.

Gibo, maintenant, venait non seulement jouer, mais assister aux leçons de Lily, aux leçons de musique, surtout. Oh ! la musique, la musique ! Gibo semblait transfiguré quand il entendait le piano. Il se terrait alors dans un coin de la salle d'études où le piano de Lily se trouvait, et demeurait assis par terre, les jambes croisées, la tête dans les mains.

Il écoutait, il écoutait, ravi, transporté.

Alice Nielson faisait apprendre à sa fille les premiers éléments de musique... Gibo en profitait. Il devinait et comprenait, il savait.

Et, souvent, il faisait répéter à sa petite amie la leçon entendue.

Un jour, Lily ne parvenant pas à faire un exercice, dit à Gibo :

— Joue, toi, du piano !... Tu verras que c'est difficile quand on ne sait pas.

Ce jour-là, Gibo crut que le ciel avait une nouvelle porte et que cette porte s'ouvrait devant lui.

Les mains du bossu, ces mains que soigneusement il avait lavées dans le bassin, avant de venir, ces mains longues aux doigts noueux, agiles, tremblaient.

Quand sous ces doigts le clavier résonna, il sembla à cet être sensitif qu'un frisson le parcourait, qu'un fluide inexprimable, exquis, le pénétrait jusqu'aux moelles. Certes, ce ne fut pas beau, ce qu'il joua... Et Lily riait, riait à côté de son ami, tout déconfit.

— Tu vois bien, tu vois bien, répétait-elle, que ça n'est pas commode.

Elle voulut lui montrer ce qu'elle savait déjà... Et le petit bossu, des gouttes de sueur au front, frissonnant, regardait les petites mains blanches de la fillette remuer sur l'ivoire.

— J'ai compris, dit-il.

Et, se remettant sur le tabouret, que Lily lui céda, il plaqua quelques accords à peu près justes. Alice Nielson, surprise, écouta le pianiste novice.

— Cherche encore, dit-elle, intéressée, cherche un air, une gamme, un accord.

Gibo cherche... et il trouva un air de chanson napolitaine... et il trouva un accord qui allait avec le chant. Lily battit des mains :

— Bravo ! s'écria-t-elle, j'ai bien fait de te montrer à jouer du piano... C'est amusant.

La mère, cependant, se dit :

— Cet enfant est musicien dans l'âme.... qui sait si cette révélation n'est pas un avis que m'envoie le ciel, pour me dire qu'en apprenant la musique à ce pauvre hère, je l'arracherai à cette ignoble vie.

Alors, bonne, douce, patiente, en même temps qu'à sa fille elle apprit la musique au mendiant.

Inutile de dire que Gibo ne tarda pas à dépasser sa camarade, qu'il fit, en peu de temps, des progrès merveilleux.

— Ce sera un pianiste, se disait Alice, un grand musicien, peut-être.

Et elle écoutait le bossu chercher, trouver les airs napolitains sur le clavier, les faire chanter à Lily. La fillette avait une voix d'une douceur, d'une pureté exquise... une de ces voix qui semblent un chant, un rire, un souffle, une caresse.

Elle mettait dans son chant l'âme que Gibo mettait dans son jeu. Elle sentait, devinait, trouvait des intonations, des effets, des nuances, qui surprenaient la mère, la ravissait.

— Quelle artiste aussi, disait-elle, cela ferait, quelle chanteuse.

C'était vraiment une âme qui s'éveillait, qui s'épanouissait, comme une fleur au soleil.

Et quand la petite voix de Lily se faisait entendre, Santuccia, la vieille Napolitaine, se tenait derrière la porte, les yeux pleins de larmes ; sur la route, les passants s'arrêtaient. Ces artistes sentaient qu'une artiste était là... et ils écoutaient, ravis, transportés, vivant cette heure exquise que les artistes seuls peuvent vivre, goûtant cette joie ineffable que seul l'art parvient à donner et à laquelle rien n'est comparable.

Santuccia, maintenant, regardait Gibo avec moins de haine. C'est lui, en somme, qui avait découvert la voix de Lily, c'est lui qui l'avait révélée, c'est lui qui lui avait fait dire la première chanson. Elle accourait, devenue familière, rappeler au bossu une chanson du pays...

Et Gibo, après quelques tâtonnements, la trouvait sur le piano. Alors, Lily la chantait... Santuccia écoutait, charmée et pleurait de joie.

Cependant, Santuccia n'appréciait que modérément le piano. Le violon, voilà ce qu'elle aimait... Elle aurait voulu que Gibo jouât du violon. Un jour elle y arriva. Chez un de ses parents, elle avait dénicher un vieux crincrin.

— Tiens, dit-elle à Gibo, tu apprendras à jouer là-dessus. Le piano, c'est bon pour les riches... Mais les artistes, ça joue du violon.

Le bossu tenait en ses mains le violon, le tournait, le regardait, le pesait, le tâtait.

— Pour moi ? finit-il par demander, la gorge serrée d'émotion.

— Oui.

— Tu me le donnes, Santuccia ?

— Je te le donne....

— Grâcia ! Grâcia !

Quand Mme Nielson lui avait montré à faire une gamme sur le piano, Gibo, pour remerciement, avait baisé le bas de sa robe. A Santuccia, il embrassa la main.

— Laisse donc, dit la bonne femme, la première fois que tu es venu ici, je t'ai donné un coup de balai, c'est le moins que je te donne ça pour oublier... Tu es meilleur qu'on ne croit. Tu n'es pas comme tes chenapans de parents.

Le bossu, douloureusement, répondit :

— Non, Santuccia, va... Mais ça n'est pas de ma faute si je suis laid, bossu... et si Dieu m'a donné les parents que j'ai...

Puis, comme Lily paraissait, il essuya ses yeux et mit l'archet sur les cordes.

— Tu joues du violon ? dit la fillette, stupéfaite.

— Attends... Lilia, dit le gamin, triomphant. Ecoute, écoute.

Et il joua, joua comme les petits Italiens jouent, Lily demeurait ébahie. Rien ne lui parut plus beau que ce que jouait son ami Gibo sur le violon !... C'était sublime, à son dire.

— Tu as donc appris le violon ? demanda-t-elle.

— Un peu... j'ai un camarade qui en avait un et, quelquefois, quand il allait mendier, devant les cafés, il m'emmenait avec lui... En route, il me montrait, je jouais aussi un peu... tu sais, pour gagner des sous. Voilà comment j'ai appris. Mais je n'avais pas de violon, je ne peux pas savoir beaucoup.

— Ah ! maintenant, tu vas apprendre !

— Oh oui !

Lily, alors chantait, tandis que sa mère, au piano, Gibo sur son violon, l'accompagnaient. Ces concerts étaient charmants.

Mais la musique n'absorbait pas tout à fait Lily. Elle était trop vive, trop diable, pour demeurer longtemps en chambre.

— On peut aussi chanter dehors, disait-elle, comme les oiseaux.

Alors, elle filait au jardin, répéter sa chanson sous les branches, parmi les fleurs.

II

Le rêve du Gibo

Aujourd'hui, elle voulait emmener son ami Gibo promener avec elle, dans son petit panier en osier que traînait un âne gris.

Sa mère lui avait donné cette voiture et cet âne tout dernièrement. Lily conduisait elle-même l'animal docile, lui faisait faire le tour du parc, passait et repassait dans les allées. Puis, les allées du parc ne suffirent plus, Lily voulait courir le monde ! A peu de distance de la villa Floresca se trouvait une ferme tenue par de braves gens qui fournissaient le laitage, les œufs, les légumes à Santuccia.

Bien souvent, la fermière, en venant porter ses provisions, demandait à Alice Nielson de permettre à Lily de pousser jusque chez elle. Il n'y avait aucun danger. Le pays était sûr, et tout le monde connaissait et adorait cette enfant blonde, cette Anglaise... qui chantait si bien les chansons napolitaines !

Alice Nielson finit par céder. Lily allait donc tous les jours, vers quatre heures, goûter à la ferme, manger du pain de seigle, des galettes de maïs et des laitages. Elle payait, tirait son porte-monnaie et donnait gravement à la fermière le prix convenu. C'était une de ses joies d'imiter sa mère, de payer, de faire la dame.

(A suivre.)